

www.ladepeche.fr

La vente de la Chapelle en propriété collective prend du retard : "Nous ne comprenons pas pourquoi la mairie b

Johanna Decorse

4 - 5 minutes

La vente de la Chapelle pourrait-elle être remise en cause ? Le rachat de ce lieu autogéré, né il y a trente ans sous la forme d'un squat dans l'ancienne chapelle Jeanne-d'Arc, dans le quartier Compans-Caffarelli, aurait dû être acté le 26 septembre dernier en conseil municipal. Mais ce jour-là, le maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc, a retiré du vote la délibération qui concernait sa vente à l'association la Chapelle. L'opération ne figure pas non plus à l'ordre du jour du conseil de ce mercredi. Une promesse de vente, conditionnée à des travaux de mise aux normes, a pourtant été signée le 19 janvier 2018 devant notaire entre l'association et la commune, propriétaire de l'édifice, en même temps qu'un bail emphytéotique de quarante ans.

Dans l'optique du rachat, la Chapelle a terminé son chantier de mise en conformité propre aux établissements recevant du public et a mené entre octobre 2024 et janvier 2025 une campagne de financement participatif. Cette cagnotte, abondée par 1 300 personnes, lui a permis de collecter 173 140 €. De quoi financer les 100 000 € demandés par la mairie de Toulouse pour l'acquisition du site, 10 000 € de frais de notaire mais aussi d'autres travaux, notamment d'éclairage dans la nef de la chapelle.





Née en 1993, la Chapelle se définit comme un "lieu d'expérimentation sociale, politique et culturelle". La Chapelle

Propriété collective

"Tout a été discuté, négocié depuis plusieurs années et tout est réuni pour finaliser la vente. Pour nos notaires, il n'y a aucun problème. Il ne manque plus que le vote formel du conseil municipal. Nous ne comprenons pas pourquoi la mairie bloque", s'étonne Sébastien, membre de l'association la Chapelle.

Sacha Briand, adjoint aux finances également en charge du patrimoine communal et immobilier de la ville de Toulouse, confirme que le dossier a pris du retard. "Nous avons encore des interrogations par rapport à la rédaction de la délibération. L'évaluation par le Domaine est ancienne et un peu déconnectée de la réalité économique de la valeur du bien. Nous devons justifier du prix qui a été retenu et rédiger une délibération solide pour ne pas prendre le risque d'un contrôle de légalité par le préfet ou d'un recours de tiers". La vente de la Chapelle n'est donc que différée et la mairie reste toujours engagée, assure l'élu. "L'association a attendu près de sept ans pour activer la clause d'acquisition, elle peut attendre quelques mois de plus pour que nous bouclions le dossier. Elle n'a pas d'inquiétude à avoir", ajoute Sacha Briand.

Le rachat de l'édifice a été pensé "en propriété collective" par l'association la Chapelle, détentrice du bail et future propriétaire. Elle va intégrer les trois structures qui font vivre l'ancien lieu de culte devenu espace collectif, culturel et militant ; l'Atelier Idéal chargé de l'animer, la librairie le Kiosk, accessible les lundis et jeudis soir et la Dérive Jubilatoire dont les ciné-débats et les rencontres sont ritualisés le mercredi soir. Pour leurs membres, "l'objectif est de soustraire définitivement la Chapelle à la spéculation immobilière" et "qu'elle n'appartienne pas à une personne en particulier mais à tous les Toulousains".